

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-136 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 350 AFIN D'ASSURER LA  
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-585 DE LA MRC DES  
MASKOUTAINS CONCERNANT LE CORRIDOR RELATIF AU  
BRUIT ROUTIER LONGEANT L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE**

**(Districts Bois-Joli et Saint-Thomas-d'Aquin)**

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 350-136 par la résolution numéro 23-701, en date du 6 novembre 2023, tiendra une assemblée publique de consultation le **4 décembre 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 21-585 de la MRC des Maskoutains modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé concernant le renforcement des dispositions relatives à la contrainte du bruit routier en bordure de l'autoroute Jean-Lesage.

Le règlement projeté aura, notamment, pour conséquence ce qui suit :

- de préciser les notions d'« usage sensible au bruit routier » et de « zone de niveau sonore élevé »;
- d'assujettir les zones identifiées comme « Projets résidentiels, institutionnels et récréatifs situés près de l'autoroute Jean-Lesage (art. 18.18) », dans la section des « Dispositions spéciales » de leurs grilles de spécifications respectives aux normes applicables à un usage sensible situé dans une zone de niveau sonore élevé.

Ces zones sont situées de part et d'autre de l'autoroute Jean-Lesage, pour le tronçon d'autoroute situé entre le boulevard Laframboise et le chemin du Rapide-Plat Nord.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 22 novembre 2023.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L, OMA